

Lettre à Monsieur Emmanuel MACRON

Monsieur le Président de la République,

Les Veuves et Veufs sont inquiets des nouvelles dispositions que votre Gouvernement prend à leur rencontre :

- augmentation de la CSG
- refus de revoir la suppression de la demi-part
- disparition de la retraite de réversion.

Depuis 1949, la Fédération a travaillé et obtenu des droits qui sont remis en question.

Nos conjoints ont cotisé une grande partie de leur vie au Régime Général. Nous ne percevons que 54 % de leur retraite. Puis en 2003, un plafond de ressources (2080 fois le SMIC) a été appliqué. A partir de là, de nombreuses veuves qui cotisaient à titre personnel ne perçoivent plus leur retraite de réversion.

Ajouter ce plafond de ressources aux 54 % alloués, ne trouvez-vous pas qu'une certaine injustice soit née ?

Les veuves et veufs de moins de 55 ans vivent avec une allocation veuvage de 602,73 € par mois à condition de ne pas disposer de ressources personnelles supérieures à 150,69 € ! Cette loi est absurde, les conditions d'attribution de cette allocation ont été gérées comme une aide alors que c'est un droit découlant d'une cotisation obligatoire pour tous les salariés du privé.

L'Allocation Orphelin, devenue en 1985 Allocation de Soutien Familial, est étendue aux familles monoparentales ! **Nous sommes les seules familles monoparentales !**

Concernant l'augmentation de la CSG, un de vos Députés a expliqué que la CSG appliquée aux retraités avait permis d'augmenter les salariés : cette augmentation représente 0,1 % pour un salaire de 2000 € !

Monsieur le Président de la République, vous avez déclaré, lors d'une interview, qu'il n'était pas question de rétablir la demi-part qui avait été donnée aux veuves en 1945. Un retraité en couple bénéficie de cette demi-part. Une veuve est **seule à assumer les charges fixes**. Les veuves et veufs sont considérés comme célibataires, nous sommes toujours **une Famille**. Une majorité d'entre nous aidons nos enfants ou petits-enfants à cause du chômage qui continue à sévir en France.

La presse parle de la suppression de la pension de réversion et pour les anciens que le taux soit ramené à 40 %. **Nous ne nous sommes pas battus pendant bientôt 70 ans pour que nos droits soient bafoués !**

Le veuvage en France est un problème de société et de santé publique. Il est reconnu comme un « risque social » dans le Code de la Sécurité Sociale depuis 1980.

Notre Fédération sollicite, une nouvelle fois, votre attention sur la situation des Conjointes Survivants, situation que nous n'avons pas choisie.

Christiane POIRIER
Présidente

